

Paris, le 18 septembre 2024

La FIEV appelle à une approche collective au sein de la filière automobile pour un sursaut de compétitivité et un assouplissement du calendrier de la transition vers le 100% électrique

Les équipementiers automobiles français et européens subissent de plein fouet les bouleversements en cours dans la filière : succession d'événements conjoncturels (crise sanitaire sans précédent, pénurie de composants électroniques, hausses très importantes du coût des matières premières, des transports mais également de l'énergie, et du coût de la main-d'œuvre...), transition complexe vers le 100 % électrique en 2035, avantage concurrentiel des constructeurs chinois sur la technologie des véhicules à batterie, pression réglementaire nationale et européenne... Depuis 2019, la filière équipementière a vu son chiffre d'affaires baisser de 10,1 % et ses effectifs fondre de 17 %.

Face à l'urgence, la FIEV qui rassemble 300 sociétés (grands groupes internationaux, ETI et PME), représente un secteur dont la valeur de la production en France est de 16 milliards d'euros et emploie environ 57 000 personnes en 2023, propose d'assouplir le calendrier de la transition vers le 100% électrique, de restaurer la compétitivité et de coconstruire avec tous les acteurs de la filière les conditions de la réussite de l'industrie automobile française et européenne !

Assouplir le calendrier de la transition vers le 100% électrique

Dans une Europe confrontée à un monde extrêmement concurrentiel et à une explosion des risques et aléas (techniques, géopolitiques, économiques), la FIEV appelle à tenir compte de la réalité du marché. La part de marché des VP 100 % électriques en Europe est de 13,8 % sur les 7 premiers mois de 2024 contre 14,3 % sur la période équivalente en 2023. L'impact des politiques publiques de soutien s'est avéré majeur. En conséquence, et sans remettre en cause l'objectif partagé de la décarbonation, l'exigence de piloter la transition de façon soutenable, sans mettre en danger l'industrie automobile et ses emplois, est un défi majeur.

Le repli de la part de marché des VP 100 % électriques en Europe fait craindre que certains constructeurs n'atteignent pas les objectifs d'émissions de CO2 auxquels ils seront assujettis en 2025 (réglementation CAFE). L'ACEA chiffre à 15 milliards d'euros d'amende le risque pesant sur l'ensemble des constructeurs européens en 2025. Cette éventualité aurait un impact très négatif sur les équipementiers qui réalisent 85% de la valeur d'un véhicule.

La FIEV a pris l'initiative en 2023 d'échanges sur ce thème avec les Pouvoirs publics français, impliquant l'ensemble de la filière (PFA et Mobilians). La FIEV souhaite **construire un débat ouvert et rationnel sur les clauses de révision 2026 et piloter la trajectoire 2030-2035 sans casse de l'industrie Européenne** autour de plusieurs axes :

- **Assouplir le calendrier 2030-2035 de la réglementation CAFE.**
- **Privilégier une approche de cycle de vie** dans les trajectoires de décarbonation du secteur du transport routier.
- **Créer les conditions de règles du jeu équitables à l'échelle européenne et internationale** pour garantir la compétitivité de la France, en contribuant à la définition de politiques commerciales équilibrées (droits de douane, règles d'origine, prise en compte des

différentiels d'empreinte carbone). Cela passe également par une contribution à la révision du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) pour en gommer les effets négatifs pour l'industrie française et européenne.

- **Soutenir la vente de véhicules 100 % électriques** par un plan d'aides pérenne à l'achat de véhicules fabriqués en Europe.

Restaurer la compétitivité de la filière

Selon la FIEV, il est nécessaire de proposer une refonte des politiques européennes et de soutenir les investissements importants. Par ailleurs, si dans de nombreux pays européens dont la France, le redressement des finances publiques est une nécessité, toute augmentation des impôts ou des taxes alourdirait le coût du travail et pénaliserait notre attractivité industrielle, à l'échelle nationale et européenne.

Aussi, la FIEV appelle à des mesures fortes pour soutenir l'attractivité industrielle de la France :

- **Alléger les contraintes réglementaires et la complexité des règles qui pèsent sur les entreprises.**
- **Poursuivre de la réduction des impôts de production et assurer une plus grande visibilité sur les trajectoires fiscales.**
- **Pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche et le « pacte Dutreil ».**
- **Dynamiser l'innovation et prolonger les soutiens aux investissements en R&D à travers des outils comme le CORAM.**
- **Donner accès à de l'électricité décarbonée à un prix compétitif.**
- **Promouvoir les métiers industriels liés à la filière** et s'assurer de l'adéquation entre les parcours de formation et les métiers (poursuivre en particulier les efforts dans le domaine de l'apprentissage).

Renforcer le dialogue avec les constructeurs

La sauvegarde de la filière dans son ensemble nécessite une approche collective et l'amélioration des relations entre les acteurs. L'objectif de la FIEV est de développer de bonnes pratiques au sein de toute la filière. C'est dans cet esprit que **la FIEV discute avec les constructeurs français de leurs documents types** destinés à régir leurs relations avec leurs fournisseurs (ex. conditions générales d'achat, conditions de garantie).

Par ailleurs, **la mise en place de l'approche « best-cost-country » de certains constructeurs** qui ont annoncé vouloir rapidement accroître leurs approvisionnements dans des pays à bas coûts, **entraînerait une destruction totale et irréversible d'une grande partie du tissu de fournisseurs en Europe de l'Ouest**. C'est la raison pour laquelle, face à l'offensive des constructeurs chinois et les mesures prises par les Etats-Unis, la FIEV appelle **les constructeurs à la responsabilité et la solidarité** vis à vis de leur panel de fournisseurs actuels et de la filière, sans remettre en cause les objectifs de compétitivité. C'est une condition indispensable de création de valeur en Europe.

Dans le **contexte de guerre économique** à laquelle toute la filière est confrontée, **la FIEV souhaite que tous les acteurs, avec le soutien des pouvoirs publics, collaborent en vue de trouver des solutions pour une gestion efficace de la transition vers l'électrification avec un partage raisonnable de la valeur pour fiabiliser et pérenniser le tissu industriel.**

Jean-Louis Pech, Président de la FIEV, déclare «*Face aux difficultés majeures que traverse la filière automobile européenne, il est nécessaire de maintenir et développer une ambition industrielle pour une économie durable. Un dialogue renforcé au sein de la filière est indispensable. Par ailleurs, il est vital que les pouvoirs publics, tant français qu'europeens, n'adoptent pas des décisions qui conduiraient à une agonie lente mais certaine de l'ensemble de la filière automobile*».

À propos de la FIEV

Agir pour le futur de l'automotive en défendant une mobilité durable, vectrice de liberté et respectueuse de l'environnement

La FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) est le syndicat professionnel des équipementiers, des fabricants d'équipements de garage et de tous les autres apporteurs de solutions automotive. Elle représente et défend les intérêts d'une industrie dont les acteurs contribuent à 85% au prix de revient d'un véhicule, réalisent près de 15 Mds€ de chiffre d'affaires, dont 55% réalisés à l'export, et rassemblent environ 57 000 emplois.

130 groupes d'entreprises, et leurs 300 sociétés adhérentes de la FIEV, bénéficient d'un large accompagnement (conseils, veille, formation et études), indispensable à leur performance sur un marché en perpétuel mouvement. Actionnaire majoritaire d'EQUIP AUTO, la FIEV contribue activement à faire de ce salon le rendez-vous international de l'après-vente automobile et des services pour la mobilité en France.

Pour en savoir plus : www.fiev.fr

Contact presse

Agence Rumeur Publique pour la FIEV

fiév@rumeurpublique.fr

+33 (0)6 78 54 02 91

FIEV

fiév@fiév.fr

+33 (0)1 46 25 02 30

2, rue de Presbourg – 75008 Paris

www.fiev.fr

Association immatriculée au Répertoire des Syndicats Professionnels sous le numéro 1.465 B • SIREN 785 425 836